ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complet. d'hier à*

PARIS (Bois de Boulogne)

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

AUTEUIL

FILLES PLUS OU MOINS SOUMISES

Des procès-verbaux pour racolage sur la voie publique ont été dressés à la charge de quatre hétaïres : Sophie Coquelet, 31 ans, rue Magenta, 20, Flore Vanelstraete, 26 ans, rue de la Redoute, 107, Elise Lefebvre, 19 ans, rue du Chemin de fer, 57 et Marie Prudence, 16 ans, même adresse.

— Une autre des filles par trop galantes, Rosine Dens, domiciliée rue Ste-Elisabeth, cour Dupied, 9, a été mise en état d'arrestation vers 5 heures et demie du soir pour ivresse et outrages envers l'agent Patin.

AU FEU !

Dans la nuit de mercredi à jeudi vers 11 heures et demie, un incendie s'est déclaré chez M. Henri Carlier, marchand de charbons, 18, rue Milton.

Le feu a probablement pris dans un magasin à paille. La fumée épaisse qui s'en est dégagé a presqu'immédiatement asphyxié un cheval se trouvant dans une écurie contigue.

C'est le chien du marchand de charbon qui a donné l'éveil.

Les voisins avaient déjà sauvé une partie du mobilier lorsque survinrent les pompiers qui se rendirent rapidement maîtres du sinistre.

Les dégâts s'élevant à 2000 ou 2500 francs sont couverts par deux compagnies d'assurances.

M. Prudhomme, commissaire du 4e arrondissement dirigeait le service d'ordre.

M. Coupez, conseiller municipal a été remarqué sur les lieux.

CHAPARDEUR DE TOQUANTES

Le nommé François Edouard Caunoot, 39 ans, horloger, demeurant rue des Longues-Haies, 134 a été mis en état d'arrestation pour vol de deux montres, dont une de dame et une paire de boucles d'oreilles, le tout d'une valeur de 22 francs 75, au préjudice de M. Louis Moyart, horloger, boulevard de Belfort, 9.

POUAH !

Il a été saisi hier matin au Minck, 700 kil. de sardines de mauvaise qualité.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar.

612-4.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— La nommée Caroline Demunter, 23 ans, journalière, demeurant à Néchin, pour le même motif a été mise en état d'arrestation par l'agent Doutreligne.

Chez M. L. Salembier, brasseur, boulevard de Beaurepaire, le 30 mai, à onze heures quarante-cinq du matin, M. Georges Woerlé, 26 ans, tonnelier, demeurant rue du Duc, 15, s'est fait de l'hydarthrose au genou gauche en tombant. 25 jours de repos.

— Le 5 juin, à neuf heures du matin, M. Oscar Vandekerkhove, 30 ans, apprêteur chez M. E. Browaeys de Geyter, demeurant rue Desaix, cour Bogaert, 8, a été blessé à la jambe droite en travaillant. 12 jours de repos.

— Un camionneur de chez M. Charles Ducatez, M. Joseph Decuyper, 33 ans, demeurant rue de l'Avocat, 4, a été blessé à la face dorsale de la main gauche par un coup de crochet, 10 jours de repos.

— Chez MM. Léon Allart et Cie, le 4 juin, à cinq heures du matin, M. François Dewuyst, 21 ans, trieur, demeurant rue Lacroix, 75, a été blessé au pied droit en butant contre un panier de fer. 6 jours de repos.

— Un forgeron de chez M. Léon Olivier, M. Joseph Gadenne, 38 ans, demeurant rue des Anges, 25, a été blessé à la main gauche en forgeant une barre de fer. 7 à 8 jours de repos.

— Le 31 mai, à neuf heures du matin, chez MM. Ternynck frères, Mlle Romaine Porteman, 17 ans 1/2, rattacheuse, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, 26, à Croix, a été coupé au talon par la roue du chariot d'un renvideur. 10 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux frères, le 6 juin, à dix heures et demie du matin, M. Léon Goossens, 23 ans, dégraisseur, demeurant rue Lafontaine, cour Lebrun, 3, a eu le bras gauche comprimé entre le bâti et le rouleau de son métier. 10 à 15 jours de repos.

— Au même établissement, M. Henri Samain, 25 ans, teinturier, demeurant rue Marceau, cour Duforest, 2, a été brûlé au bras gauche par des éclaboussures de teinture. 8 jours de repos.

— Un domestique de chez M. Auguste Serra, M. Emile Vantomme, 43 ans, demeurant rue Faidherbe, 72, à Mouvaux, s'est fait une contusion à la nuque en portant un sac de grains. 8 jours de repos.

— Chez M. Emile Eloy, le 6 juin, à dixheures du matin, Mlle Gabrielle Desmet, 23 ans, bobineuse, demeurant rue Lafontaine, cour Desbonnet, 2, a été piquée au pouce gauche par un crochet de courroie. 5 à 6 jours de repos.

— Mlle Maria Defontaine, 34 ans, tisserande chez M. Henri Prouvost, demeurant à Leers, a été blessée à l'orteil droit par un coup de navette. 4 à 5 jours de repos.

— Chez M. Charles Pollet, Mlle Flore Decraynaert, 15 ans, moulineuse, demeurant rue de la Perche, 68, a été blessée au dos de l'index gauche par un engrenage de son métier. 5 à 6 jours de repos.

— Chez M. Masurel-Leclercq, le 6 juin, à dix heures du matin, le jeune Florent Vanremootère, 15 ans, tisserand, demeurant rue de Lille, cour Tanchon, 10, a été contusionné au médius droit par un coup de bras de chasse. 5 à 6 jours de repos.

A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, le 5 juin, à 7 heures du matin, M. Eugene Delcroix, 18 ans, manœuvre, demeurant rue de la Vigne, cour Vanbeveren, 3, a été piqué au doigt gauche par une aiguille de fonderie. (10 jours de repos).

— Chez M. Désiré Wibaux-Florin, le 7 juin, à 10 heures du matin, Mlle Marie Vanbruhen, 31 ans, tisserande, demeurant rue du Hutin, maisons Mathon, a été blessée à la lèvre inférieure par un coup de navette.

(6 à 8 jours de repos).

— Un tisserand de chez MM. Prouvost-Screpel fils, rue du Grand-Chemin, M. Damien Montay, 47 ans, demeurant boulevard de Fourmies, a été contusionné à la main droite par un coup de bras de chasse.

(12 jours de repos).

— Chez M. Albert Hendrick, M. Emile Week, 3 2ans, tisserand, demeurant rue Turgot, a reçu une petite plaie contuse à l'éminence thénar de la main droite en travaillant.

(4 à 5 jours de repos).

— Mlle Marie Vanbellinghen, 26 ans, demeurant rue de Rome, cour Ducrocq, 93, tisserande chez M. Désiré Wibaux-Florin, s'est fait une hernie crurale gauche en mettant un poids sur la bascule de son métier.

(Un mois de repos).

— Le 7 juin, à 10 heures du matin chez MM. Lefebvre et Nisse, le jeune Jules Béhague, 13 ans et demi, releveur, demeurant à Wattrelos, rue Miribel, a été blessé au jarret droit par un coup de fourche de sa machine.

(15 jours de repos).

— A la brasserie de M. Henri Salembier, un homme de cave, M. Emile Maighem, 46 ans, demeurant à Wattrelos, rue Charles-Quint, s'est contusionné le genou droit en tombant.

(15 jours de repos).

— Chez MM. Léon Allard et Cie, le 7 juin, à 5 heures et demie du soir, Mlle Marie Hanssens, 33 ans, soigneuse, demeurant rue de la Balance, 67, a eu la main droite comprimée entre le sabre et le pot du nettoyeur d'une brosse circulaire ce qui détermina une plaie contuse au pouce droit et à l'index.

(8 jours de repos).

— Au même établissement, M. Edmond Deprez, 27 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, hameau du Laboureur, maison Couteau, a reçu un éclat de bois dans l'œil droit.

(Quelques semaines de repos).

— M. Achille Roncelot, 32 ans, demeurant rue Derégnaucourt, à Tourcoing, modeleur chez MM. Dhondt, Debry et Cie, s'est écrasé le médius droit en manœuvrant une pièce de bois.

(6 jours de repos).

— A la brasserie l'Union de Roubaix-Tourcoing, M. Hubert Debroe, 20 ans, garçon brasseur, demeurant rue Meyerbeer, 52, s'est fait une entorse du pouce droit en manuvrant une demi-rondelle.

(15 à 20 jours de repos).

Informations et Communications diverses

A LA ROUBAISIENNE. — Après le concours de Bordeaux, où notre société municipale participa à trois concours et qui nécessita par cela même beaucoup d'efforts, nos gymnastes, à peine rentrés se remirent bravement à l'œuvre pour la préparation du concours de Lens, qui aura lieu dimanche prochain 11 juin.

Nos gymnastes participeront au concours simultané, première catégorie, au concours de pyramides et de ballets, c'est-à-dire le maximum des concours où il leur soit permis d'entrer en ligne.

A la demande qui leur a été faite par le Comité d'organisation, de vouloir bien produire en face des ministres à la fête de lundi leurs superbes pyramides, nos gymnastes ont répondu par avis favorable, c'est dire qu'ils ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts. Aussi, souhaitons que tant de bonne volonté soit récompensée par le succès.

Les membres honoraires et les parents des gymnastes qui désirent accompagner la société à Lens les 10, 11 et 12 juin, sont priés de s'adresser au local jusque vendredi soir.

Théâtres, Fêtes et Concerts

LE PALAIS D'ÉTÉ

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs l'ouverture prochaine du « Palais d'Eté » dans le square Dutilleul, à Lille.

Lille va donc enfin, comme la plupart des grandes villes de France, être pourvue d'un établissement d'été qui ne craindra la comparaison d'aucun autre. Orchestre, attractions, cinématographe seront de tout premier ordre et, ce qui n'est pas négligeable, la bière et les consommations excellentes. La foule s'y portera en masse et fera du « Palais d'Eté » le rendez-vous de toute la bonne société lilloise.

Les prix d'entrée, très modiques, sont fixés à 0 fr. 30 en semaine et à 0 fr. 50 dimanches et fêtes. Il n'y aura pas de quêtes.

Dès maintenant on délivre à la Brasserie de l'Industrie des cartes d'abonnement pour toute la saison au prix de 10 francs pour les grandes personnes et de 5 francs pour les enfants.

Les cent premiers abonnements délivrés auront droit, à titre de prime, à un carnet de dix entrées gratuites. Il faut donc se presser, car nul doute qu'ils ne s'enlèvent vivement.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 8 juin

Naissances. — Sidonie Dubois, rue Jacquart, fort Frasez, 3. — Jeanne Dubois, rue Jacquart, fort Frasez, 63. — Louise Gabrin, rue Blanchemaille. — Moïse Diphile, rue Chaussée, cour Contraine, 7. — Madeleine Dhulst, rue Balance, 80. — Georges Vanspeybroeck, boulevard de Cambrai. — Charles Vanhauter, boulevard de Cambrai. — Paul Duez, rue Decrème, cour Péague, 1. — Edith Millhousse, rue Notre-Dame 23. — Jeanne Millhouse, rue Notre-Dame, 23. — Marguerite Wangernez, Grande-Rue, 25. — Marceau Petitprez, quai de Gand, dans un bateau. — Louis Vantournhout, rue Foucault, 2. — Hélène Bourdon, rue Blanchemaille.

Décès — Amélie Vannieuland, 47 ans, ménagère, rue Solférino, 16. — François Maes, 64 ans, chauffeur, quai de Wattrelos. — Yvonne Deschacht, 2 jours, rue Blanchemaille. — Victor De Cock, 35 ans, fileur, rue Marengo, cour Defoort, 13.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum exquis. 570-4

TOURCOING

Les livrets d'ouvriers

Un jugement du Conseil des Prud'hommes. — Suppression des livrets d'ouvriers.

Le 6 juin dernier, le Conseil des prud'hommes de Tourcoing avait à trancher un différend entre un ouvrier et un patron. Le premier réclamait une indemnité de 8 jours de travail au second qui avait conservé son livret pendant le même laps de temps et qui, par cette raison même, lui avait causé un grand préjudice. En effet, l'ouvrier n'avait pu trouver de travail, les patrons, on le sait, exigeant la présentation du livret de tous ceux qu'ils embauchent. Le certificat obligatoire ne leur suffit pas.

Le Conseil de prud'hommes, s'appuyant sur la loi du 2 juillet 1890, qui abroge la loi du 22 juin 1854, laquelle instituait les livrets d'ouvriers a débouté de sa demande et condamné aux frais et dépens le malheureux ouvrier victime d'une méchante rancune patronale.

De ce jugement du Conseil des prud'hommes, nous ne pouvons certes rien dire, bien que le préjudice causé à l'ouvrier ait été bien établi. Mais ce que nous regrettons amèrement, c'est que les travailleurs ne se soient pas solidarisés pour refuser à jamais l'institution des livrets, après la loi du 2 juillet 1900, qui la supprimait, en raison des abus auxquels elle avait donné lieu.

Des cas, comme celui qui est venu devant le Conseil des prud'hommes le 6 juin dernier, ne se présenteraient plus.

Mais pour éviter ces malheureux incidents ne serait-il pas préférable de supprimer complètement ces livrets et, pour cela, d'inviter les maires à n'en plus délivre ?

Pour notre part, nous le souhaitons sincèrement et ce, pour le bien de l'ouvrier lui-même. Le certificat obligatoire, ne contenant que la date de l'entrée de l'ouvrier, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel il a été employé est bien suffisant.

A ce propos, nous parlerons prochainement d'un projet de loi sur le contrôle des heures de travail, déposé le 14 juin 1904 et à l'étude en ce moment.

Ce projet contient une disposition qui pourrait amener en quelque sorte une ré-institution des livrets d'ouvriers et qu'il serait heureux de voir disparaître.

TENTATIVES DE VOL au BLANC-SCEAU

Deux tentatives de vol ont été commises dans la nuit de mercredi à jeudi au Blanc-Seau.

Vers 1 heure du matin, deux individus firent sauter, à l'aide d'une pince, la grille du soupirail de la cave de M. Gérard Vandebeucque, épicier, rue de Mouveaux, 28 et pénétrèrent dans celle-ci. Ils avaient déjà remonté quelques marchandises, telles que beurre, vinaigre, bouteilles de vin blanc, genièvre, qu'ils avaient posées sur le trottoir, lorsqu'ils aperçurent au loin deux agents. C'étaient les agents Dervaux et Laporte qui faisaient une tournée de surveillance. Les voleurs n'attendirent pas plus longtemps et filèrent, en abandonnant les marchandises préparées, poursuivis par les agents. Les malandrins prirent le quai des canotiers et se dirigèrent vers le territoire de Wasquehal, o ùils parvinrent à échapper à la vue de leurs poursuivants.

Les agents Dervaux et Laporte revinrent alors rue de Mouveaux et éveillèrent M. Vandebeucque qui, n'avait rien entendu. La maison fut fouillée et les marchandises remises en cave.

Une tentative de vol a également été commise chez M. Eugène Destrebecq, cabaretier, rue Deregneaucourt, 23. Deux individus ont tenté de faire sauter la porte de la cave qui donne sur la rue. Mais un voisin, M. Dolphen, qui habite rue Deregneaucourt, 2, dérangea les malandrins qui prirent la fuite vers Croix.

M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête sur ces deux tentatives de vol.

UN BRUTAL

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre numéro de jeudi, l'acte de brutalité dont s'était rendu coupable dans la filature de M. Va... Théodore Descamps, 20 ans, demeurant rue du Tilleul, envers son bâcleur, Léon Liagre, 14 ans et demi.

Se sachant recherché, Théodore Descamps s'est rendu au bureau de police où il a été mis en état d'arrestation. Interrogé jeudi matin par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, il a reconnu les faits à lui reprochés. Il sera déféré au Parquet ce matin.

UN BAIN FROID

Mercredi, vers 6 heures du soir, le jeune Edmond Fovaux, âgé de 5 ans, jouait sur la berge du canal près du pont de Mouvaux. A un moment donné, il s'approcha trop près du bord, perdit l'équilibre et tomba dans l'eau.

M. Désiré Brackevel, 28 ans, demeurant rue du Blanc-Sceau prolongée, qui passait heureusement près de là, entendit les appels du petit imprudent. Il accourut avec une perche et aidé de M. Emile Morel, employé d'octroi, fut assez heureux pour retirer sain et sauf l'enfant qui fut reconduit chez ses parents, 14, rue Cuvier, à Roubaix.

DEVALISEURS DE POULAILLERS

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans le jardin de Mme Veuve Pauchez, ménagère, rue de la Belle-Vue, 97, en escaladant un haie et ont dérobé dans le poulailler 7 poules, 1 coq et 3 lapins, valant en tout 35 francs.

Mme Veuve Pauchez n'a rien entendu pendant la nuit ; ce n'est que le matin, en se levant qu'elle a constaté le vol. Elle a déposé une plainte entre les mains de M. Niéders, commissaire de police du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête.

GRAVE ACCIDENT DANS UN PEIGNAGE

M. Constant Volckaert, 41 ans, homme de peine, demeurant à Mouscron, était occupé dans le peignage de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, lorsqu'il reçut une balle de laine sur la jambe gauche. Le choc fut violent et le malheureux ouvrier roula sur le pavé.

Relevé aussitôt, il reçut les soins de M. le docteur Decherf qui a constaté une entorse externe du genou gauche et prescrit un repos de deux mois.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1906

Le comité d'initiative de l'Exposition internationale de Tourcoing s'est réuni jeudi, à 5 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Eugène Jourdain. Une quinzaine de membres, tant de Roubaix que de Tourcoing, étaient présents.

M. Jourdain a présenté au Comité M. E.-G. Lamy, secrétaire général de Exposition et a remercié la ville de Roubaix de bien vouloir prêter son concours pour l'organisation de l'Exposition internationale qui doit avoir lieu l'an prochain.

M. Lamy a ensuite pris la parole et a parlé longuement de l'Exposition, de son but et de ses projets.

La réunion a pris fin vers six heures et demie.

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie de la Croix-Rouge exécutera le dimanche 11 juin 1905, à 5 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Tourcoing-Exposition (XXX) ; 2. Ouverture du *Chalet*, (Adam) ; 3. Fantaisie sur les *Noces de Jeannette* (V. Massé) ; 4. Marche aux Flambeaux (V. Delannoy) ; 5. Suite d'Orchestre : A. Confidences, B. Fiançailles (E. Wesly) ; 6. Fantaisie sur la *Vivandière*, chanson patriotique et chœurs (B. Godard).

LEURS RENTES

Chez Lorthiois frères, peigneurs, 8, rue Charles Wattinne, un sel queilleur, Victor Juvenez, 15 ans, demeurant 53, rue d'Arcole, au cours de son travail, a été piqué à la jambe gauche par un insecte. 10 jours de repos.

— Chez Christory fils, filateur, rue de Renaix, un ouvrier Jean Brouck, 48 ans, demeurant 86, rue de l'Amiral-Courbet, s'est foulé le pouce droit. 8 à 10 jours de repos.

— Chez Jules Desurmont et fils, filateurs rue de Bradfort, un teinturier, Jules Haquette, 59 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, s'est brûlé la main droite en la laissant trop longtemps dans un bain fort chargé d'alcool : quelques jours de repos.

— Chez les mêmes, un fileur, Jules Monvoisin, 41 ans, demenrant rue d'Armentières, s'est blessé en heurtant le genou contre le bati de son métier. 10 jours de repos.

Chez Albert Malard et Cie, peigneurs, 74, rue de Guisiers, un dégorgeur, Ernest Dutriez, 29 ans, demeurant 23, rue de Berkem a eu le bras droit entraîné par la courroie de commande d'une carde et a été projeté contre le ... d'une poche de cette carde. Il a été atteint d'une plaie à la région sous-maxillaire droite, d'une blessure à l'avant-bras droit et d'une entorse du pouce droit. 25 jours de repos.

— Chez Augustin Masurelier fils, entrepreneur quai de Cherbourg, un ouvrier charron, Théophile Putmann, 49 ans, demeurant rue de l'Epinette, en sciant une pièce de bois à la scie circulaire, s'est blessé au pouce gauche. 25 jours de repos.

Informations et Communications diverses

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé jeudi matin aux Halles de Tourcoing 530 kilos de marée, 1,000 œufs, 300 kilos de pois, 200 kilos de cerises, 40 kilos de fraises, 250 bottes d'asperges, 80 kilos de fromage, 200 artichauts.

LES EPAVES. — Un bon de poste a été trouvé et déposé au poste d epolice, où il es tà la disposition du propriétaire.

— Mme Julie Morel, marchande de poisson, rue du Centre, a trouvé un chien mouton noir qu'elle tient à la disposition du propriétaire.

— M. Silvain Deraud, demeurant rue de la Malcense, a trouvé une botte de laines, qu'il garde chez lui à la disposition du propriétaire.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 8 juin

Naissances. — Paco Lucien, Devos Alphonse et Samyn Henri, rue Nationale, 122. — Ducoulombier Maria, rue de Lille, 212. — Ducoulombier Marthe, rue de Lille, 212.

Décès. — Lemaire Sophie, 69 ans, rue Saint-Pétersbourg, 214. — Verbeke Berthe, 1 an, rue Nationale, 122. — Omez Adèle, 73 ans, rue du Touquet, 268. — Dossche Gustave 28 ans, rue de Bondues, 26.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50 franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Myrdahl.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

HYDROPHOBIE. — Le cas de rage signalé hier et dont le commissariat et la Mairie n'avaient pas eu connaissance quoi qu'il s'agisse d'un lieu situé sur le territoire de Croix, n'est pas démontré.

On s'est tout simplement trouvé en face d'un animal incommodé soit par la chaleur ou toute autre cause absolument inoffensive. Quoi qu'il en soit, l'excès de zèle auquel la police de Roubaix s'est livrée n'était nullement justifiée.

TRISTE « CROIX ». — La « Croix » d'hier, sur un ton qui dépasse le côté comique, s'étonne que le conseil municipal ne soit plus convoqué qu'au renouvellement des saisons. Cette bonne feuille « bondieusarde » regrette sans doute qu'il n'y ait pas plus de séance extraordinaires afin de pouvoir ouvrir ses colonnes aux « potins » habituels du défenseur de M. Haesebrouck.

La même feuille analyse aussi le compte administratif du maire de Croix, mais elle est obligée de signaler qu'il y a un excédent de recettes de 37.275 fr. 83.

Il n'est pas douteux quelle eut préféré un déficit pour être d'accord avec ceux qui combattent M. Desbarbieux.

COMMISSION DES FETES. — La commission des fêtes s'est réunie hier soir sous la présidence de M. le Maire pour élaborer le programme de la Fête Scolaire du 18 juin courant.

OBJETS PERDUS. — Un trousseau de clefs a été perdu en ville,0.9Bgtgsyl été trouvé en ville. Prière de le réclamer à M. le Commissaire de police.

ETAT CIVIL. — *Mariage.* — Rouzé Ernest, 27 ans, sous-officier au 127e de ligne, à Condé-sur-l'Escaut, et Rouzé Marguerite, 24 ans, couturière à Croix.

Décès. — Thillies Joseph, 10 mois, Grande-Rue, cour du Pavillon, 7.

HALLUIN

LA GREVE DE CHEZ SION ET VIENNE

A la suite d'une réunion tenue à la Maison du Peuple, un groupe d'ouvriers s'est rendu à l'usine et a demandé de prendre connaissance des tarifs. Satisfaction leur a été donnée. Les délégués ont pris une copie qu'ils ont communiquée aux autres grévistes. Un peu plus tard, les délégués sont retournés à l'établissement et ont fait connaître les points du tarif sur lesquels les tisserands estimaient n'avoir pas entière satisfaction. L'accord s'est bien vite fait et au cours d'une seconde réunion, les ouvriers ont décidé de reprendre le travail.

La rentrée a eu lieu jeudi à 1 heure et demie de l'après-midi.

LANNOY

SERVICE DES EAUX POTABLES —

La canalisation des eaux potables sera complètement terminée pour fin juin prochain.

La commission spéciale, en séance dernière, a décidé que les habitants qui voudraient profiter des travaux en cours d'exécution jusqu'à l'époque indiquée, pour faire opérer l'installation des eaux dans l'intérieur de leur habitation, bénéficieront d'une remise de 30 francs sur le montant des travaux aux engagements au secrétariat de la mairie avant le 1er juillet.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits du règlement :

Le prix maximum de l'eau sera de 30 centimes le mètre cube pour une consommation ne dépassant pas 100 fr. par an.

La consommation supplémentaire à 100 fr. par an sera comptée à raison de 25 centimes le mètre cube.

Le minimum de la redevance est fixé à 3 fr. par trimestre sans fractionnement.

Le compteur est imposé à tous les abonnés de la distribution d'eau.

L'installation de l'eau chez les abonnés comporte :

1. Un compteur d'eau fourni par la ville ;
2. La robinetterie de branchement ;
3. Le branchement proprement dit.

Le tout aux conditions suivantes :

Fourniture et pose d'un compteur de 12 millimètres de la robinetterie de branchement, 87 fr.

Branchement comprenant un tuyau de plomb de 20 millimètres, une tranchée, le dépavage et repavage de la chaussée et du trottoir.

Le mètre linéaire, 7 fr.

SAILLY

LES MENDIGOTS. — Le garde champêtre de Sailly a arrêté hier matin le nommé Désiré Mullier, 47 ans, tisserand, demeurant à Lille, rue de la Vignette, 29, pour mendicité.

Mullier a été mis entre les mains des gendarmes de Lannoy pour être dirigé sur Lille.

WASQUEHAL

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Le sieur Lanssens Henri, âgé de 34 ans, demeurant à Croix, rue des Ogiers, s'est fait une plaie contuse au médius gauche en travaillant à la raboteuse dans l'usine Scol et Cie, à Wasquehal.

Le docteur Labbe, de Roubaix, a prescrit une incapacité de 8 jours.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Noppe Fernand, rue de l'Abeille. — Dezobry Jeanne, rue de l'Abeille.

WATTRELOS

PARTI SOCIALISTE. — *Section française de l'Internationale.*

SECTION WATTRELOSIENNE

Appel aux travailleurs de Wattrelos,

Conformément aux décisions du Congrès de Paris du 23 au 26 avril dernier, réalisant l'unité socialiste et réunissant en un seul faisceau toutes les organisations se réclamant des principes socialistes, le parti socialiste de Wattrelos a décidé de faire appel aux travailleurs qui partagent ses idées, mais qui restent isolés soit par indifférence, par crainte ou par esprit de tactique. A ceux-là nous leur disons : venez avec nous, venez grossir nos rangs ; notre bannière est assez large pour abriter tous ceux dont l'idéal va vers une société meilleure.

A ceux qui n'ont pas encore compris les grands principes du socialisme, nous leur disons : « Pourquoi rester isolés ? Vos protestations, vos plaintes sont inutiles ; tandis qu'en venant vous joindre à nous, qui luttons déjà depuis de longues années pour l'émancipation intégrale de tous les êtres humains, vous apporterez l'appoint nécessaire pour lutter contre la classe qui nous opprime. Au bloc bourgeois, opposons le bloc ouvrier, car vous n'avez rien à attendre des élus de la classe capitaliste, que certains ouvriers naïfs nomment pour défendre leurs intérêts.

Il y a un proverbe qui dit que les loups ne se mangent pas entre eux.

Pour que la République devienne le bien de tous, l'outil de l'émancipation sociale, il faut que tous les producteurs de tout ordre s'organisent en un grand parti, l'administrent et le dirigent. La grande devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité, » n'a été jusqu'ici qu'un vain mot.

Arrière donc, Messieurs les défenseurs de la classe capitaliste, vous n'êtes pas la liberté, vous qui nous opprimez chaque jour ;

Arrière, vous n'êtes pas l'Egalité, vous qui vivez dans l'oisiveté et l'opulence, alors que nous sommes réduits à la plus extrême misère.

Arrière, vous n'êtes pas la Fraternité, vous qui jouissez des richesses accumulées, fruits de nos sueurs, alors que vous nous accablez de charges trop lourdes.

Place aux travailleurs !

Que toutes les énergies s'unissent pour le triomphe définitif de nos idées.

Sachez que par votre volonté, travailleurs, vous pouvez briser tous les obstacles et, par un puissant réveil, connaître le degré de votre vitalité et de votre résistance. Groupez-vous sous notre étendard avec tous ceux qu'une communauté de souffrance rattache à la classe prolétarienne. Alors, conscients de notre force, nous marcherons à la victoire.

Le parti socialiste de Wattrelos.

NOTA. — Les camarades désireux de se faire grouper peuvent se faire inscrire aux adresses suivantes :

Le groupe d'études cociales, chez H. Briffaut, Grande-Place ;

Groupe l'Avant-Garde : chez Uauwelle, rue Royale ;

Groupe l'Humanité : chez D...., rue du Crétinier ;

Groupe du Sapin-Vert : chez Désiré Samyn, rue Victor-Hugo ;

Groupe du Touquet : Estaminet du Transvaal, rue du Mont-à-Leux.

LES ABONNES AUX TRAMWAYS. — Le Comité de défense des intérêts des abonnés aux tramways et des titulaires de cartes d'ouvriers s'est réuni lundi soir à la Maison commune, rue Pierre Catteau.

Au cours de cette réunion, des explications et renseignements furent donnés aux intéressés au sujet de l'abonnement d'un an et, après un échange de vues sur la situation créée par la nouvelle convention, l'assemblée a émis deux vœux : 1. Que les remorques ne rentrent plus au dépôt le soir en venant de Roubaix ; 2. Que les cars ouvriers qui s'en vont le matin à vide du dépôt viennent jusque la place de Wattrelos chercher les nombreux ouvriers qui sont obligés de se tasser dans des voitures insuffisantes.

Des remerciements furent ensuite votés à l'adresse du Conseil municipal, de MM. Motte, Chatteleyn et Briffaut, qui ont défendu les intérêts du syndicat.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez Leclercq Dupire, Gilain Achille s'est fait un tour de reins en nettoyant son métier.

Huit jours de repos. Docteur Le Jareil.

VOL DE CUIVRE. Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans une maison du Plouy et y ont dérobé 400 kilos de fil de cuivre. Un fermier, entendant du bruit, sortit pour voir ce qui se passait. Les voleurs, surpris, prirent la fuite.

La semaine dernière, 600 kilos avaient déjà été volés.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Simone Salembier, rue du Sapin-Vert, 516. — Gervais Duricux, rue de l'Industrie, 6. — Auguste Lechantre, rue de Bazeilles, 30.

Décès. — Marie Vincent, 70 ans, ménagère, Petit-Tournai.

LYS

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Delannoy et fils, le 7 juin, à 1 heure et demie du soir, M. Alfred Delreux, 36 ans, cardeur, demeurant à Templeuve, a été blessé à la jambe droite par le bâtis de son métier.

Trois semaines de repos.

HEM

JEUNES VAURIENS. — Dimanche, vers 8 heures du soir, M. Adolphe Hast, chaudronnier, demeurant à Hem, hameau du Pinson, retournait chez lui accompagné de sa femme, lorsqu'arrivés près du Beau-Passage, ils rencontrèrent Charles Montaigne, 19 ans, journalier, et Louis Delcourt, 19 ans, journalier, demeurant tous deux à Hem, qui, sans mot dire et sans provocation, se jetèrent sur les époux Host qu'ils rouèrent de coups.

M. et Mme Host, peu satisfaits de ce genre de procédés, ont déposé une plainte à la gendarmerie de Lannoy.

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira lundi 12 courant, à 3 heures, en session ordinaire de mai, pour délibérer sur les questions suivantes :

1. Compte administratif du maire pour l'exercice 1904 ; 2. Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1904 ; 3. Formation du budget additionnel de 1905 et du budget primitif de 1906 ; 4. Budget additionnel de 1905 et primitif de 1906 du Bureau de bienfaisance (avis) ; 5. Budget additionnel de 1905 et primitif de 1906 de l'hospice (avis) ; 6. Budget du Conseil de fabrique (avis) ; 7. Dépenses et ressources pour chemins vicinaux ; 8. Pétition des abonnés du car (Roubaix) ; 9. Indemnité aux réservistes et territoriaux (avis) ; 10. Placement d'un enfant sourd-muet ; 11. Questions diverses.

INAUGURATION D'UN DRAPEAU. — Le parti socialiste a fait afficher sur les murs de la ville que l'inauguration du drapeau de la section Mouvalloise aurait lieu dimanche à 2 heures. Plusieurs sections étrangères ont répondu à l'appel du comité.

A l'issue de l'inauguration, conférence du citoyen Delory, député de Lille.

Réunion au siège, chez Vanhoutte, rue de Roubaix.

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

579-4.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 juin 1905

Présidence de M. SEE, vice-président

DIFFAMATION. — M. Ossart, concierge du Bureau de Bienfaisance à Roubaix, s'étant trouvé diffamé par un article récent paru dans le journal l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing », avait déposé une plainte contre le gérant de ce journal.

Depuis lors, M. Ossart dit avoir reçu satisfaction : l'affaire est donc rayée du rôle.

LA FRAUDE. — Alexis Detrem, 17 ans, soigneur à Roubaix, rue du Tilleul, a passé en fraude le 3 juin à 10 heures du soir 150 boîtes d'allumettes et 12 kilogs de café vert. C'est à Toufflers que les douaniers l'ont aperçu, accompagné d'un camarade, nommé Vernack ; ce dernier a réussi à prendre la fuite : il court encore, tandis que Detrem est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

— Pour fraude de 12 kilogs 5 de café vert, le 3 juin, à Wattrelos, Joseph Schoobaert, 32 ans, peigneur à Roubaix est condamné à 24 jours de prison et 500 francs d'amende.

— Marie Hutsebaut, 11 ans, demeurant à Roubaix, a été prise le 19 avril, à Leers, portant en fraude, 5 kilogs de café vert et 400 grammes de café torréfié. Remise à ses parents qui sont condamnés à 500 fr. d'amende.

— Gustave Pottier, 11 ans, demeurant à Roubaix, fait opposotion à un jugement rendu le 28 décembre dernier qui le condamnait pour fraude de 7 kilogs de café vert, a être enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année. Il est remis à sa mère.

— Jules Dupire, 16 ans, demeurant à Marchienne, a été pris passant en fraude 1 kil. 500 de tabac en poudre. 3 mois de prison avec sursis et 500 fr. damende.

— Même peine à Jean Vichaert, 21 ans, journalier à Roubaix, et à Fidèle Roussel, 17 ans, apprêteur à Roubaix, pour fraude de tabac, café, allumettes, à Toufflers, le 20 mars dernier.

AFFAIRES DIVERSES. — 6 jours de prison pour vagabondage, à Henri Lamerant, 25 ans, journalier.

— 3 jours de prison à Gustave Vuysteike, 21 ans, chaudronnier pour avoir mendié et proféré des insultes contre le garde-champêtre de Wambrechies : « Je taurai un jour », lui aurait-il dit dun air menaçant.

— 3 jours à Achille Clérin pour vagabondage.

— 48 heures à Jean-Baptiste Pottier, pour mendicité.

— 3 mois à Eugène Verstraete, 45 ans, journalier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 6 jours à Alphonse Vanttèke qui a commis au préjudice de Mme Lagard, cabartière à Lille, un vol d'une livre de beurre de cuisine.

— Enfin, Henri Lamelin, 18 ans, poursivi pour vagabondage, est acquitté, car on s'est aperçu que son père ayant un domicile, lui-même avait le domicile paternel !

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 8 mai 1905

Juge : M. Petit, juge de paix du canton Nord. — Ministère public : M. Prudhomme, commissaire du 4e arrondissement. — Huissier-audiencier : M. Buns.

L'audience est ouverte à 9 heures 1/4.

DELIT OU CONTRAVENTION ?

MM. Vandeputte, Dumère, Duvivier, marchands de chiffons ou brocanteurs (?) à Wattrelos, ont acheté à un enfant mineur des fils de cuivre provenant d'un vol sur la voie ferrée.

Etant donnée qu'en l'espèce la contravention est connexe à un délit, M. le juge de paix rappelant l'art. 160 du Code d'instruction criminelle se déclare incompétent et renvoie les inculpés devant le tribunal de première instance.

CES PAUVRES BELLES-MERES !

Mme Pierson, née Valentine Florquin, est accusée d'avoir à l'instigation de son mari dégradé la tombe de sa belle-mère.

D. — *Ces pauvres belles-mères, ce n'est pas assez qu'on les traacsse de leur vivant mais il faut encore qu'après leur mort...*

R. — Je n'ai pas dégradé la tombe, je l'ai « embellie » (sic).

L'affaire es trenvoyée à huitaine pour enquête.

EN ESSAYANT DE « L'AVOIR »

Fiévet Charlemagne a exercé des violences sur Mme Lefebvre née Léonie Moussy dans les circonstances suivantes :

Mme Moussy dépose qu'ayant reçu la visite de Charlemagne en l'absence de son mari, elle a résisté et au cours de la lutte elle a été en butte aux mauvais traitements de la part de son... soupirant.

Fiévet Charlemagne est condamné à 3 jours de travail.

PLAIES ET BOSSES

Jeanne Carbonnel ayant eu maille à partir avec la dame Zulma Speldorme, celle-ci en est venue aux mains avec Mme Carbonnel née Philomène Roussel.

Mme Carbonnel dit n'avoir fait que « venger sa fille ».

Mme Speldorme réplique : « J'ai mieux tomber morte ici si c'est vrai ! »

L'honorable juge après lui avoir fait observer « qu'on ne fait pas tomber de tête en simple police » remet l'affaire à huitaine pour enquête.

— Rollin Gustave est inculpé d'avoir caressé trop brusquement son ancienne amie Juliette Vallée. Comme il conteste le fait, l'affaire est également remise à huitaine.

— Céline Balberghe a frappé Marie Tiberghien « parce que celle-ci l'a traitée de puante » et a frappé son petit garçon. Un jour de travail.

— Deux jours à Joseph Verstraete qui a donné un coup de tête à Gustave Gilman et a menacé ce dernier de « lui faire son affaire ».

— Autant à M. Charles Frédéric qui s'est permis de « bousculer » son voisin Charles Eeckhout.

— Même peine à Victor Vercoutère qui s'est livré à des voies de fait sur la personne de Mlle Flore Lepers, son ancienne amie.

— Philomène Broquet a donné un coup de poing sur la... bouche et a tiré les cheveux de Virginie Lamon. Deux jours de travail également.

— Trois jours de travail au forain Messum Dray qui a cassé le ratelier d'un autre forain, David Ménachy.

LA GUERRE AUX DEBITANTS

MM. Lucien Foveaux, Anatole Sylvain, Mmes Rosalie Degraeve, Marie Debacquère sont condamnés à 1 fr. d'amende pour avoir tenu leurs établissement ouverts après l'heure réglementaire.

M. Arthur Parrain dont le cabaret est mal tenu en reçoit pour 5 fr.

MM. Surnaille et Pelens en reçoivent autant comme clients.

LA COHORTE DES BOIS-SANS-SOIF

Se voient infliger pour ivresse manifeste : Alphonse Spinewyse (3 fr. d'amende) ; Deboisère Emmanuel, Testelin Carlos, Louvois Moïse, Vandevelde Joseph, Oscar Fine, Charles Colin, Vossart Victor, Alfred Dupuy.

— Deux amendes de 1 fr. à Alfred Devos pour ivresse et tapage nocturne.

AFFAIRES DIVERSES

M. Anatole Flipo est inculpé d'avoir abandonné nuitamment un camion sur la voie publique.

Il prétend que son équipage a été sorti par des malfaiteurs.

L'affaire est remise à huitaine.

Le même M. Flipo est condamné à 1 fr. d'amende pour avoir conduit deux voitures à la file.

— Autant à M. Maurice Sobry pour la même contravention.

— Un franc à M. Noels Gustave pour défaut de balayage.

— Un franc à M. Pierre Moerman pour avoir transporté de la viande sans la garantir. Le patron, M. Camille Noers, est déclaré civilement responsable.

— Un franc à M. Maurice Houzé pour défaut de balayage.

— M. Samuel Salembier est inculpé de n'avoir pas clôturé du côté de la voie publique un terrain lui appartenant.

Comme il conteste l'inculpation, l'affaire est remise à huitaine.

— M. Emile Vanessche est monté sur une voiture attelée de deux chiens sans plaque. Deux amendes de 1 fr.

— Mme Bacrot a installé un harmonium sur la voie publique sans permis. 1 fr. d'amende

— M. Félix Vanredonove « a annoncé sa marchandise au son de la trompette » (sic). 1 fr. d'amende.

— Mme Godin, née Spriet Fidéline, a laissé courir son chien sur la voie publique. 1 fr.

— M. Gustave Demailly est sorti avec un vélo sans plaque. 1 fr.

— Fouque Albert, Maurice Sylvain, Emile Vandenabeele et Jean-Baptiste Prouvost ont joué à pile ou face pour de l'argent.

Les trois premiers étant mineurs, Prouvost est seul condamné à 1 fr. d'amende. Tous quatre solidairement aux dépens.

— Mme Renaud Ludivine a laissé divaguer son chien. 2 fr. d'amende.

— M. Guillain Eugène a attelé un chien sans muselière. Deux amendes de 1 fr.

— Deux amendes de 3 fr. à Maria Deus pour manquement à la visite sanitaire imposée aux filles publiques.

L'audience est levée à onze heures et demie.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du jeudi 8 mai 1905

Le tribunal de simple police a tenu audience au Palais de Justice, jeudi, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Broquart, juge de paix. M. Vilain, commissaire central, remplissait les fonctions du ministère public.

Sur 74 affaires inscrites au rôle, 15 ont été remises. Nous donnons ci-dessous les affaires les plus importantes :

Violences légères et tapages injurieux. — Vandewynckel Alphonse, 27 ans, tourneur en bois à Halluin, 4 fr. d'amende. — Florin Léopold, 56 ans, 109, rue du Cymbale, est condamné à 4 fr. d'amende. — Florin Edmond, 27 ans, et Florin Floris, 16 ans, démolisseurs, rue du Cymbale, 109, attrapent chacun 4 fr. d'amende et 2 journées de travail. — Cau Achille, 30 ans, journalier, se soit infliger une journée de travail et 3 fr. d'amende.

Infraction à la police des cabarets, tapage nocturne et violences légères. — Pour ces trois motifs, Blanche Volt, femme Lotte, 33 ans, cabaretière, rue du Conditionnement, attrape 2 journées de travail ; une amende de 2 fr. et une de 4 fr. ; Maurice Nevéjans, 23 ans, mécanicien, et Ernest Debaeck, 31 ans, tailleur, sont condamnés chacun à une amende de 2 fr. et une de 4 fr.

Pour violences légères, Sidonie Taintegnies, cabaretière à Armentières, et Alphonse Dericque, servante à Roubaix, attrapent chacune une journée de travail. Jean-Baptiste Verdonck, 24 ans, domestique à Mouvaux, Prosper Vanlaere, 17 ans, tisserand, et Henri Degroote, 22 ans, peigneur, sont condamnés chacun à 3 journées de travail.

Pour infraction à la police des cabarets, nous relevons 21 amendes à 2 fr. ; pour tapage nocturne, 5 amendes à 4 fr.

Ivresse manifeste. — Louis Dumortier, 40 ans, conducteur de machine à Tourcoing, se voit infliger une amende de 3 fr. et une de 2 fr. pour ivresse et tapage. En outre, 11 amends à 2 fr. sont prononcés pour ivresse.

Affaires diverses. — Le tribunal a infligé en outre 1 amende de 4 fr. pour défaut d'inscription de logeur ; 4 amendes de 1 fr. et 1 de 2 fr. pour divagation de chiens ; 5 amendes à 1 fr. et 1 à 2 fr. pour infractions à l'arrêté préfectoral concernant les attelages de chiens ; 5 amendes de 2 fr. et 1 de 1 fr. pour contraventions concernant la circulation des vélocipèdes, etc.

L'audience a été levée à midi 10.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

763-4.